

FOCUS PI

PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PME et ETI :
la PI protège et valorise
votre potentiel R&D et innovation

FOCUS PI, édité par l'ASRC

en partenariat avec l'INPI,

vous apporte un éclairage

thématique et un état

des lieux des pratiques

des entreprises en matière

de propriété industrielle.



TENDANCE

PI EN PRATIQUE

ACCOMPAGNEMENTS

DE L'INPI POUR LES PME



Les PME et ETI déposantes de brevets en 2013

29,4%

des demandes de brevets réalisées par des personnes morales sont issues de PME et ETI.

79%

des demandes de brevet publiées sont déposées à tarif réduit.



Une réduction de 50% sur les principales redevances de procédure et de maintien en vigueur des brevets est accordée aux entreprises de moins de 1000 salariés, dont le capital n'est pas détenu à plus de 25% par une entité ne pouvant bénéficier de la réduction.



L'Office européen des brevets permet une protection par brevet dans un maximum de 41 pays européens.

Grâce au Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, une demande internationale de brevet permet de protéger une invention simultanément dans 148 pays à travers le monde.

50%

des demandes de brevet de PME font l'objet d'une extension auprès de l'Office européen des brevets (OEB) ou de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Les secteurs les plus représentés :

► **PME**¹ : les domaines technologiques du BTP et des méthodes de traitement des données à des fins de gestion et mobilier, technologies médicales, chimie alimentaire.

► **ETI**² : semi-conducteurs, BTP, audiovisuel, technologies médicales, biotechnologies, manutention, machines spécialisées et procédés thermiques.

1. Une PME compte moins de 250 salariés, et un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros.

2. Une ETI, entreprise de taille intermédiaire, compte entre 250 et 4 999 salariés et un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliards d'euros.



La Propriété Industrielle est au cœur de la stratégie de Moving Magnet Technologies (MMT). Stéphane Biversi, Directeur de la PME nous livre sa vision de la PI.

Quelle est votre activité ?

MMT est une Société de Recherche sous Contrat (SRC) développant des solutions mécatroniques innovantes brevetées : capteurs de position magnétiques, moteurs électriques et actionneurs électromagnétiques à entraînement direct. Notre modèle d'entreprise est basé sur la valorisation de notre portefeuille de brevets par la concession de licences de savoir-faire et de fabrication à de grands acteurs du monde industriel, et plus particulièrement automobile. Notre expertise en matière d'électromagnétisme inclut calculs et simulation, études de dimensionnement, conception mécanique, prototypage et tests ainsi que des compétences périphériques comme les électroniques de commande, les systèmes d'aimantation, la vibro-acoustique, etc.

Combien de brevets et d'accords de licence comptabilisez-vous ?

Nous avons plus de 200 brevets valides et nous avons concédé depuis notre création en 1989 près d'une centaine de licences. La quasi-intégralité de nos titres de PI se compose de brevets.

Comment gérez-vous la PI dans votre entreprise ?

De par la nature même de notre modèle d'entreprise, la PI a toujours été au cœur de notre stratégie. Tous nos collaborateurs techniques sont potentiellement contributeurs à l'innovation et sont donc naturellement sensibilisés aux enjeux de la PI. La veille est une activité intensive chez nous. Par exemples, nous externalisons la veille brevet via l'ARIST, mais nous faisons aussi

plateforme Thomson Innovation ainsi qu'une veille marché et technologique. Ponctuellement, nous suivons également des formations PI avec l'Inpi ou d'autres organismes.

Quel est votre retour sur investissement en matière de PI ?

Notre budget moyen annuel en PI est de plusieurs centaines de milliers d'euros par an. En contrepartie nous valorisons notre PI par des accords de licences et des royalties qui représentent une part conséquente de notre revenu.

MMT en chiffres :

- > Née en 1989, à Besançon
- > PME de 40 salariés
- > 8M€ de chiffre d'affaires annuel
- > + de 200 brevets



Pour Virginie Afonso, Chargée d'affaires à l'Inpi, "la Propriété industrielle est un investissement pour les PME". Explications.

Pourquoi la PI est-elle stratégique pour une PME ?

La PME qui innove doit protéger et valoriser son capital immatériel. Il fait partie de son ADN et constitue un véritable levier de croissance. La taille de l'entreprise ne doit pas être un frein à la mise en place d'une stratégie de propriété intellectuelle, seuls les moyens doivent être adaptés à son profil. Il existe des outils très accessibles qui lui permettront de :

- » Connaître son environnement concurrentiel via la veille et les recherches brevet
- » Identifier et tracer ses savoir-faire
- » Déterminer et défendre son avantage compétitif
- » Sensibiliser et motiver ses salariés (conscience collective de la valeur de l'entreprise, mise en place de politiques internes de protection (secret, confidentialité) et de reconnaissance (régime des inventions de salariés))
- » Créer une politique de valorisation de sa technologie, de son nom, de ses designs (communication, licensing, etc.).

La PI n'est pas seulement un coût mais un investissement.



Virginie Afonso
vafonso@inpi.fr
www.inpi.fr

Quels outils l'Inpi met-elle au service des PME pour les accompagner dans leurs démarches PI ?

L'INPI propose une gamme de produits et de prestations, gratuits ou payants, pour aider les PME à mener à bien leurs projets en propriété industrielle.

[La visite en entreprise](#), un entretien personnalisé destiné à définir la prestation adaptée à son profil.

» La gamme coaching INPI

- » Le Prédiagnostic Booster PI, une revue des pratiques de l'entreprise pour évaluer ses besoins en PI
- » Le Pass PI, une prise en charge financière de certaines des recommandations du Prédiagnostic Booster PI
- » Master Class PI, un programme d'accompagnement sur 6 mois destiné à optimiser la stratégie PI de l'entreprise au contact de nombreux experts PI et d'autres entreprises
- » [Les recherches](#) : veille et recherches approfondies, standard ou sur mesure
- » [La formation](#) : programme de formations mis en œuvre avec les partenaires de l'INPI, issus des milieux économiques ou encore du secteur éducatif.